

Un document recherché depuis des années, vient enfin d'être exhumé: il date du 12 novembre 1718. Il concerne les villages de Falachoux, La Vaysse et le Mas-Hermet, par rapport à leur vassalité. On savait que Falachoux dépendait du seigneur d'Alpuech, mais tout était incertain pour La Vaysse et le Mas-Hermet. Ces deux derniers villages faisaient partie tout comme Falachoux de la seigneurie d'Alpuech, dont le prieur-curé qui était toujours un religieux de l'Abbaye de Pôbrac (Haute-Loire) avait de tout temps le titre de co-seigneur d'Alpuech. Voici quelques passages de ce texte:

"Supplie humblement Antoine Guitard, paysan du village de Falachoux, paroisse de Vitrac, consul de Falachoux, membre d'Alpuech, qui vous expose que le membre de Falachoux est composé de trois villages, savoir: -celui de Falachoux- de celui de La Vaysse et de celui du Mas-Hermet. Duquel membre, l'allivrement est séparé dans le cadastre, et tous les ans il est nommé un consul du membre avec deux consuls de l'Alpuech, pour lequel membre de Falachoux on avait de tous temps accoutumé de faire un Rôle distinct et séparé de celui d'Alpuech, qui comprenait les impositions qui devaient être faites sur les trois villages... et quoique cet usage de faire le Rôle séparé eut été de tout temps observé depuis les années 1550, 1552, 1553, et 1554; néanmoins ces habitants d'Alpuech cherchant depuis quelque temps à fatiguer les habitants de ces trois villages, à se décharger eux-mêmes de partie des impositions et à les obliger à contribuer aux frais municipaux d'Alpuech, et à les fouler par ces contraintes dont ils leur font supporter tous les frais, se sont avisés de comprendre dans leur rôle les ~~taxes~~ contribuables des trois villages de Falachoux, La Vaysse et le Mas-Hermet".

Les habitants de ces trois villages n'étaient pas contents de cet état de fait, ce qui les tracassait surtout, c'était de ne pouvoir entendre l'horloge d'Alpuech: "il est de la dernière injustice que les habitants desdits villages supportent partie des frais municipaux des habitants d'Alpuech, dont les habitants de ces villages ne profitent aucunement et particulièrement le droit de Rôle des consuls d'Alpuech, non plus que de l'utilité de l'horloge, à cause de la grande distance;"

Un autre document rédigé par François Brieste, notaire royal d'Alpuech le 8 novembre 1681, donne la liste des consuls d'Alpuech, à partir de l'année 1649 jusqu'en 1678. Parmi ces consuls au nombre de trois (deux pour Alpuech et un nommé dans les villages de Falachoux, La Vaysse et le Mas - Hermet) on retrouve des noms déjà mentionnés tout au long de l'histoire de ces divers villages. Ce document unique semble-t-il est à la disposition de ceux qui s'intéressent à l'histoire d'Alpuech.